

## L'hebdo

Aperçu des activités  
de la semaine du lundi 27 juillet au dimanche 2 août 2026

---



**POLICE**  
RIVIERA

**361 interventions**

---



**AMBULANCE**  
RIVIERA

**81 prises en charge**

---



**PROTECTION**  
**CIVILE** RIVIERA  
PAYS-D'ENHAUT

**4 jours de service**  
Cours de répétition

**384 jours de service**  
Interventions en faveur de la collectivité

---



**SDIS**  
RIVIERA

**19 interventions**

---

## Interventions diverses

*Les interventions faisant l'objet d'un suivi judiciaire ainsi que celles relevant de la sphère privée ne sont pas communiquées par nos services*



**Blonay – Saint-Légier**



**POLICE**  
RIVIERA



### 29.07.2026 - 0140 : troubles à la tranquillité publique

Notre présence est requise au chemin de l'Ancien-Stand en raison de nuisances occasionnées par un groupe de quatre jeunes. À l'arrivée des policiers, trois d'entre eux prennent la fuite avant de revenir rapidement sur les lieux. Les contrôles permettent d'établir que deux adolescents ont circulé successivement au guidon d'une mini-moto (pocket bike) non homologuée, dont l'usage est interdit sur la voie publique, ainsi que d'un scooter stationné à proximité. Aucun des deux conducteurs n'est titulaire du permis de conduire requis. Ils sont dénoncés à l'autorité compétente. Les quatre intéressés sont conduits à leur domicile et leurs parents sont avisés des faits. La Gendarmerie est également présente.



### **Petit rappel pour rouler en toute sécurité :**

Les **mini-motos (pocket bikes)** ne sont pas homologuées pour la circulation routière en Suisse. Elles ne peuvent donc en aucun cas circuler sur la voie publique, même si leur cylindrée est faible. Leur utilisation est réservée aux terrains privés ou aux circuits adaptés.

Les **scooters**, en revanche, peuvent circuler sur la voie publique à condition d'être homologués, immatriculés et assurés, et que leur conducteur soit titulaire du permis correspondant :



Dès 15 ans : scooter jusqu'à 50 cm<sup>3</sup>, d'une puissance maximale de 4 kW et limité à 45 km/h, avec le permis A1 (45 km/h).



Dès 16 ans : motos et scooters jusqu'à 125 cm<sup>3</sup>, d'une puissance maximale de 11 kW, avec le permis A1.

Avant de prendre la route, assurez-vous que le véhicule est autorisé à circuler et que vous remplissez les conditions légales pour le conduire. Un bon réflexe qui contribue à la sécurité de toutes et tous !



**POLICE**  
RIVIERA



**AMBULANCE**  
RIVIERA

### 31.07.2026 – 0805 : accident de la circulation avec blessé

Un motocycliste circule sur le chemin des Boulingrins. Lors d'une manœuvre de dépassement d'un camion, il n'aperçoit pas le véhicule qui vient en face et un choc s'ensuit. Blessé, le conducteur du deux-roues est pris en charge par un équipage ambulancier et conduit à l'Hôpital Riviera-Chablais. Une société de dépannage est requise. Un rapport d'accident est dressé par Police Riviera.



**POLICE**  
RIVIERA

### 02.08.2026 – 0800 : accident de la circulation avec fuite

Notre présence est requise à la suite d'un accident de la circulation avec fuite survenu au carrefour de la route de Saint-Légier et du chemin des Boulingrins. Plusieurs panneaux de signalisation ont été arrachés et de nombreux débris de véhicule jonchent la chaussée. La plaque d'immatriculation avant du véhicule impliqué est également retrouvée sur les lieux. Les recherches permettent de localiser le véhicule accidenté au boulevard Paderewski. Sa conductrice est alors injoignable et demeure introuvable. Quelques heures plus tard, elle prend toutefois contact avec la police afin de signaler l'accident. Entendue sur les faits, elle est dénoncée à l'autorité compétente.



## Corsier-sur-Vevey



### 30.07.2026 – 0920 : pollution en rivière

Une fuite d'huile hydraulique dans une entreprise nécessite l'intervention d'une équipe de pompiers du SDIS Riviera. La pollution s'est propagée dans une rivière à proximité, ce qui implique la mise en place d'un barrage sur le cours d'eau et le traitement des berges avec un produit miscible à l'eau. La Gendarmerie mobilise également une patrouille.



## La Tour-de-Peilz



### 31.07.2026 – 1910 : accident de la circulation avec blessé

Un motocycliste circule sur la route de Saint-Maurice lorsqu'il heurte le bord d'un trottoir dans une courbe et perd la maîtrise de son engin. La moto monte sur le trottoir avant de terminer sa course dans un talus. Légèrement blessé dans la chute, le conducteur est pris en charge par un équipage ambulancier, puis acheminé à l'Hôpital Riviera-Chablais. Police Riviera procède aux constatations d'usage et établit un rapport d'accident.



## Montreux



### Territet, 28.07.2026 – 2030 : accident de la circulation avec blessée

Une scooteriste circule sur la rue de Bon-Port lorsqu'elle perd la maîtrise de son engin en effectuant une manœuvre à proximité du port. Dans sa trajectoire, elle entre en collision avec une voiture en stationnement avant de faucher deux piétons qui cheminent à proximité. L'un d'eux est blessé et pris en charge par un équipage ambulancier, puis acheminé à l'Hôpital Riviera-Chablais. Un rapport est établi par Police Riviera.



### Cours de répétition de la Protection civile le 1<sup>er</sup> août : 4 jours de service

Le 1<sup>er</sup> août 2026, un détachement de la Protection civile a participé à la cérémonie officielle organisée à l'occasion de la Fête nationale par la commune de Montreux. Il a notamment pris part au cortège officiel, parti de la Stèle du Soldat, pour rejoindre le Marché couvert de Montreux. SDIS et Police Riviera sont également présents.



## Vevey



### 01.08.2026 - 0245 : accident de trottinette avec blessé

Un conducteur circule sur le Quai Perdonnet au guidon d'une trottinette électrique, lorsqu'il perd la maîtrise de son engin et chute après avoir percuté une barrière. Blessé à la tête, il est pris en charge par un équipage ambulancier et conduit à l'Hôpital Riviera-Chablais. Police dresse un rapport d'accident



### 02.08.2026 – 0035 : troubles de la tranquillité publique

Notre présence est requise auprès d'un homme créant du scandale dans un bus VMCV puis sur la voie publique. L'intéressé, passablement agité, est interpellé à la rue des Moulins. Il est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

## Autres – Hors Riviera



### Rivaz, 28.07.2026 - 0005 : pollution suite à un accident

Une équipe du SDIS Riviera est mobilisée suite à un accident survenu sur la route du Lac à Rivaz. Sur place, les sapeurs constatent que l'accident s'est produit il y a peu, sans faire de blessé. Il a cependant entraîné une pollution sur une trentaine de mètres. Ils parviennent à maîtriser la pollution et à écarter tout risque subséquent pour les usagers et l'environnement. Les opérations se déroulent en collaboration avec les équipes du SDIS Coeur de Lavaux et la Police de Lavaux.



### Intervention en faveur de la collectivité (IFC) Tour de France féminin : 384 jours de service

Les 1<sup>er</sup> et 2 août 2026, le canton de Vaud a accueilli les 2 premières étapes du Tour de France Femmes avec Zwift (partenaire de l'épreuve). Lors des deux jours de course, l'ORPC Riviera-Pays-d'Enhaut a été engagée pour sécuriser le parcours et sanctuariser la route en vue du passage des coureuses.

L'engagement, en collaboration avec la Police cantonale et Police Riviera, s'est déroulé sur 3 jours:

- vendredi 31 juillet : donnée d'ordre et contrôle de l'équipement,
- samedi 1<sup>er</sup> août : détachement pour l'étape 1 Lausanne – Lausanne,
- dimanche 2 août : détachement pour le parcours de l'étape 2 Aigle – Genève.



## Radars mobiles

| Date     | Lieu                          | Vitesse limitée | Véhicules dénoncés |
|----------|-------------------------------|-----------------|--------------------|
| 28.07.26 | Clarens, Av. Châtelard        | 50 km/h         | 17                 |
| 29.07.26 | La Tour-de-Peilz, Av. Pérouge | 50 km/h         | 98                 |

## Radars fixes

| Lieu                                          | Vitesse limitée | Véhicules contrôlés | Infractions |         | % des usagers en infraction |
|-----------------------------------------------|-----------------|---------------------|-------------|---------|-----------------------------|
|                                               |                 |                     | Feu rouge   | Vitesse |                             |
| Clarens,<br>Rue Gambetta<br>(sens descendant) | 50 km/h         | 11'425              | 0           | 95      | 0.832 %                     |
| Brent,<br>Place de la Chapelle                | 50 km/h         | 59'183              | 4           | 1       | 0.008%                      |